

AUTO-ÉVALUATION DES CONDITIONS DE COLLABORATION INTERPROFES- SIONNELLE DANS NOTRE ÉCOLE

Cet outil vise à soutenir une réflexion collective sur l'état des pratiques de collaboration interprofessionnelle dans votre milieu. Il s'inspire des conditions d'efficacité et des facteurs (relationnels, organisationnels, systémiques) présentés dans le guide. Pour chaque énoncé, situez votre milieu sur l'échelle proposée et notez, si désiré, les exemples concrets ou les pistes d'action qui en découlent.

Mode d'emploi suggéré: remplir individuellement, puis comparer les réponses en équipe lors d'une rencontre. Les écarts entre les perceptions sont souvent plus instructifs que les consensus.

Énoncé	Pas en place	En émergence	En place	Consolidé	Notes / pistes
--------	--------------	--------------	----------	-----------	----------------

1. VISION COMMUNE ET LEADERSHIP (FACTEURS RELATIONNELS ET SYSTÉMIQUES)

Notre équipe-école partage une vision commune de la collaboration interprofessionnelle au service des élèves PDA.

La direction porte explicitement cette vision et la communique régulièrement à l'équipe.

Les valeurs et principes qui sous-tendent notre collaboration ont été nommés et discutés en équipe.

Un leadership partagé est encouragé : enseignants et professionnels peuvent prendre l'initiative de démarches collaboratives.

Le sens et la finalité de chaque dispositif collaboratif (CAP, PI, PSII, etc.) sont compris par l'ensemble du personnel.

2. RÔLES, RESPONSABILITÉS ET RECONNAISSANCE MUTUELLE

Les rôles et responsabilités de chaque catégorie de personnel sont clairement définis et connus de tous.

Les expertises complémentaires des membres de l'équipe sont reconnues et mobilisées.

Les nouveaux membres du personnel reçoivent une présentation des rôles et des modes de collaboration.

Les rôles des intervenants externes (CISSS, CIUSSS, organismes communautaires) sont compris par l'équipe.

Un protocole précise qui fait quoi en cas de situation complexe ou de crise.

Énoncé	Pas en place	En émergence	En place	Consolidé	Notes / pistes
--------	--------------	--------------	----------	-----------	----------------

3. CONDITIONS ORGANISATIONNELLES : TEMPS, ESPACES ET STRUCTURES

Du temps de concertation est inscrit explicitement à l'horaire de travail (hebdomadaire ou bimensuel).

Les rencontres collaboratives se tiennent à des moments où les personnes-clés sont effectivement disponibles.

Des espaces (physiques ou virtuels) sont dédiés au travail collaboratif.

L'horaire scolaire a été repensé, lorsque nécessaire, pour permettre la collaboration sans empiéter sur l'enseignement.

La participation aux dispositifs collaboratifs est volontaire mais activement soutenue par la direction.

Le personnel suppléant ou la libération nécessaire à la participation sont prévus et budgétés.

4. COMMUNICATION ET PARTAGE DE L'INFORMATION

Une plateforme commune (Teams, Google Workspace, etc.) facilite le partage d'information entre les membres de l'équipe.

Un dossier de suivi unifié existe pour les élèves nécessitant l'intervention de plusieurs acteurs.

Les ordres du jour et procès-verbaux des rencontres sont structurés, partagés et archivés.

La confidentialité des informations sensibles est protégée par des procédures connues de tous.

Les décisions prises en concertation font l'objet d'un suivi écrit et sont communiquées aux personnes concernées.

Une norme commune distingue les communications urgentes des suivis réguliers.

Énoncé	Pas en place	En émergence	En place	Consolidé	Notes / pistes
--------	--------------	--------------	----------	-----------	----------------

5. PRATIQUES PÉDAGOGIQUES ET SERVICES AUX ÉLÈVES

Un système de soutien à paliers multiples (SSPM, Ràl ou SCP) structure nos services aux élèves.

La co-intervention ou le coenseignement sont pratiqués dans notre milieu lorsque pertinent.

Les plans d'intervention sont élaborés en concertation et incluent activement l'élève et sa famille.

Les plans de services individualisés intersectoriels (PSII) sont mobilisés pour les situations complexes.

Les pratiques en classe sont régulièrement réfléchies en équipe (CAP, communautés de pratique).

Les familles et la communauté sont impliquées dans la démarche collaborative de l'école.

6. DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL ET AMÉLIORATION CONTINUE

Le personnel a accès à des formations sur la collaboration interprofessionnelle.

Un accompagnement professionnel (consultation, mentorat, supervision) est offert au besoin.

L'équipe procède à des bilans réguliers de ses pratiques collaboratives.

Les obstacles rencontrés sont nommés et abordés collectivement, sans recherche de coupable.

Les réussites et apprentissages collectifs sont célébrés et partagés.

Notre démarche s'inscrit dans un horizon de moyen à long terme (2 ans et plus).

Légende: « En émergence » = quelques pratiques observées mais non systématiques | « En place » = pratique courante mais non encore évaluée | « Consolidé » = pratique installée, évaluée et ajustée régulièrement.